



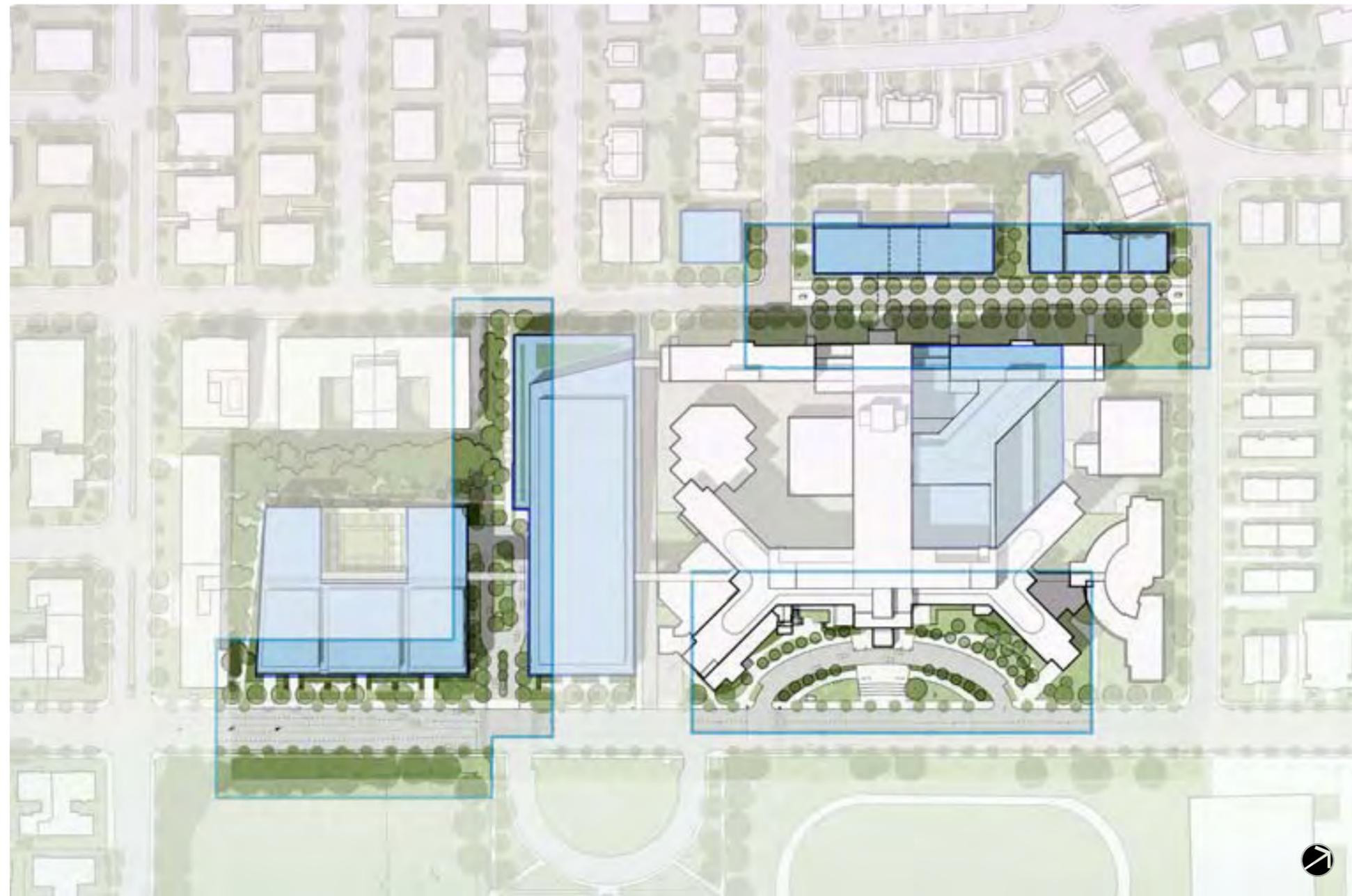
CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants

Université
de Montréal

3_ PLAN DE PAYSAGE 3.1 objectifs généraux



Les espaces extérieurs contribuent à la qualité de vie des occupants et des visiteurs. Ils participent à la convivialité des lieux, au rétablissement et au bien-être des patients.

Il faut également miser sur les attraits naturels du Mont-Royal afin d'accroître l'unicité du CHU Sainte-Justine et d'accroître ses aménités.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- Conciliation d'un ensemble institutionnel existant avec les pavillons hospitaliers projetés ;
- Implantation sur un site en falaise ;
- Cohabitation actuelle avec le quartier discordante en terme de végétation (peu d'arbres sur rue et grandes surfaces de stationnement) ;
- Campus hospitalier implanté à la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

OBJECTIFS

- Offrir un paysage urbain en concordance avec la masse importante des bâtiments existants et projetés ;
- Accroître le couvert végétal pour assainir l'air, atténuer le bruit, réduire le réchauffement urbain, contrôler les eaux de ruissellement et rehausser le paysage ;
- Création d'un milieu de vie, d'hospitalisation et de travail en relation avec les attributs naturels et les aménagements paysagers ;
- Rendre les espaces extérieurs facilement appropriables par les occupants (patients et travailleurs) et les visiteurs du CHU ;
- Dévoiler les perspectives visuelles qu'offrent les toits-verts, toits-jardins et toits-terrasses ainsi qu'à partir des espaces intérieurs de l'hôpital ;
- Miser sur les aspects bénéfiques et thérapeutiques d'un «paysage vert» accessible ou visible de l'intérieur pour les patients ;
- Mettre en valeur les traces du patrimoine naturel existant, des éléments écologiques ou géomorphologiques révélant le paysage du Mont-Royal.

Quatre aires de paysage sont identifiées pour des fins d'aménagement paysager : le parvis, façades ouest de la Côte-Sainte-Catherine, passage nord-sud et la promenade Ellendale. Par ailleurs, une série de toits verts et de terrasses sont également proposés afin d'accroître la superficie de surfaces végétales. Les pages suivantes illustrent de manière détaillée les quatre aires de paysage privilégiées.



CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



3_ PLAN DE PAYSAGE 3.2 parvis du pavillon d'origine



plan 1: 500



Cette aire comprend principalement l'aménagement du parvis du pavillon principal. Elle comprend aussi les toits-terrasses sur les ailes 3 et 4.

LE PARVIS

Un espace d'accueil convivial, bien encadré par le bâtiment principal. Il constitue l'entrée principale du complexe et souligne l'importance que le CHU Sainte-Justine accorde à l'accueil de sa clientèle mère-enfant.

CRITÈRES

- Accroître l'espace réservé aux piétons et cyclistes ;
- Élargissement des trottoirs ;
- Traitement du sol des traverses qui renforcent le sentiment de sécurité ;
- Augmenter le nombre de supports à vélo ;
- Rehausser le confort, la convivialité et le traitement d'ouverture ;
- Plantation d'arbres sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- Accroître le nombre de plantations sur le parterre avant afin de procurer plus d'ombrage ;
- Conserver l'axe symétrique du parvis ;
- Assurer la présence d'un mobilier adéquat sur le parterre.



CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

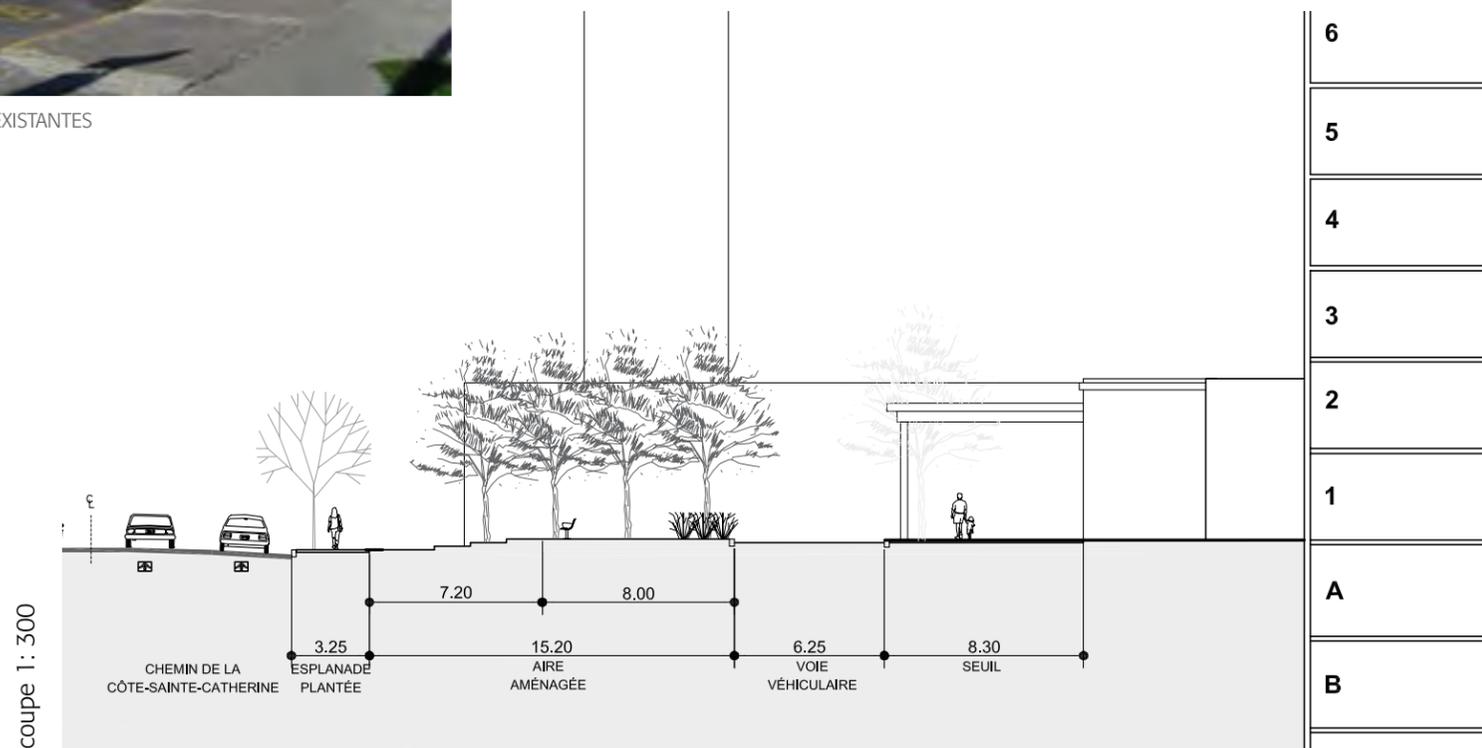
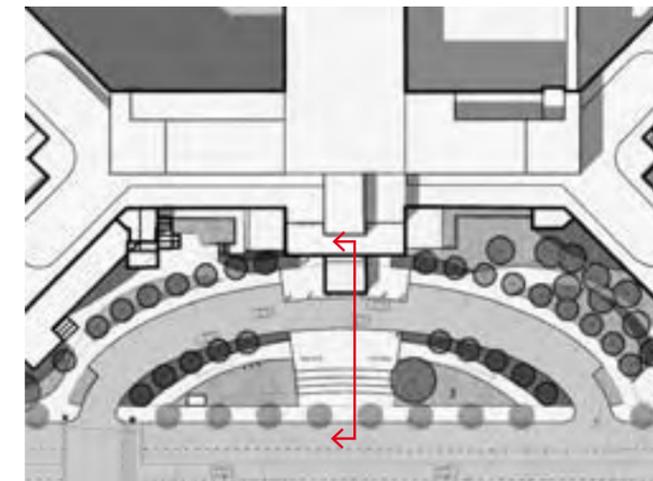
Pour l'amour des enfants



3_ PLAN DE PAYSAGE 3.2 parvis du pavillon d'origine



CONDITIONS EXISTANTES



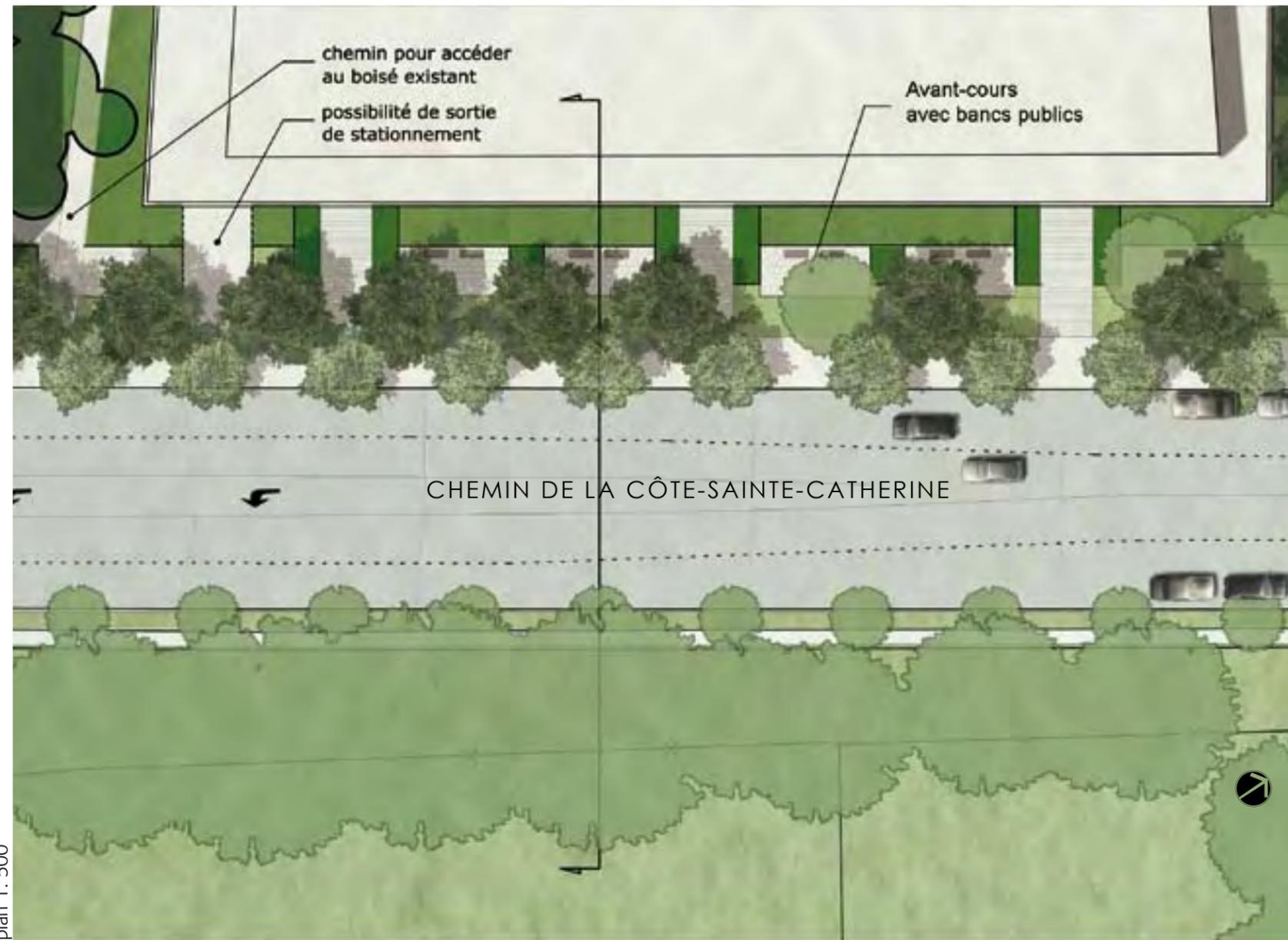
LES TOITS-TERRASSES

Mettre en valeur les vues offertes par ces espaces sur les toitures et favoriser l'appropriation des terrasses par les usagers et/ou visiteurs.

CRITÈRES

- Favoriser un usage « trois saisons » grâce à la présence des marquises ;
- Introduire des bacs de plantations (végétation indigène de faible entretien) qui n'affectent pas la capacité portante de la toiture existante ;
- Prévoir un mobilier adéquat et confortable (table et chaise, banc, poubelle, éclairage).





- LÉGENDE
- Boisé existant
 - Arbre existant
 - Arbre proposé
 - Pavé de béton proposé
 - Banc proposé
 - Unité d'éclairage proposé
 - Corbelle à rebuts proposé

plan 1 : 500



Cette aire définit les abords du futur pavillon ouest, principalement le front sur la Côte-Sainte-Catherine et le traitement d'un toit-jardin.

FRONT SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTÉ-CATHERINE

Cette nouvelle interface sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine renforce la poursuite des parvis institutionnels adjacents. Il appuie la prestance du complexe hospitalier.

CRITÈRES

- Accroître l'espace réservé aux piétons et cyclistes :
 - Élargissement des trottoirs ;
- Rehausser le confort, la convivialité et le traitement d'ouverture :
 - Plantation d'arbres sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- Formaliser les seuils des futurs pavillons par un traitement paysager qui accroît les liens avec le trottoir.



CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



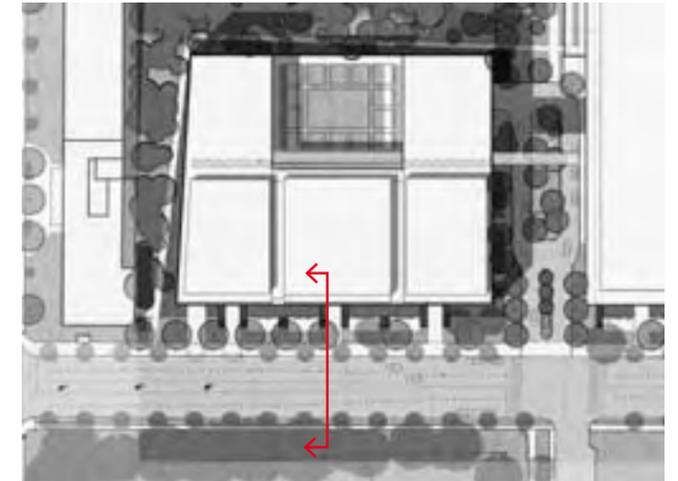
3_ PLAN DE PAYSAGE 3.3 Côte-Sainte-Catherine



Capgemini Nederland Cie, Utrecht, Pays-Bas



Compagnie Heinz, Pennsylvanie, É-U



FRICHE DE LA FALAISE

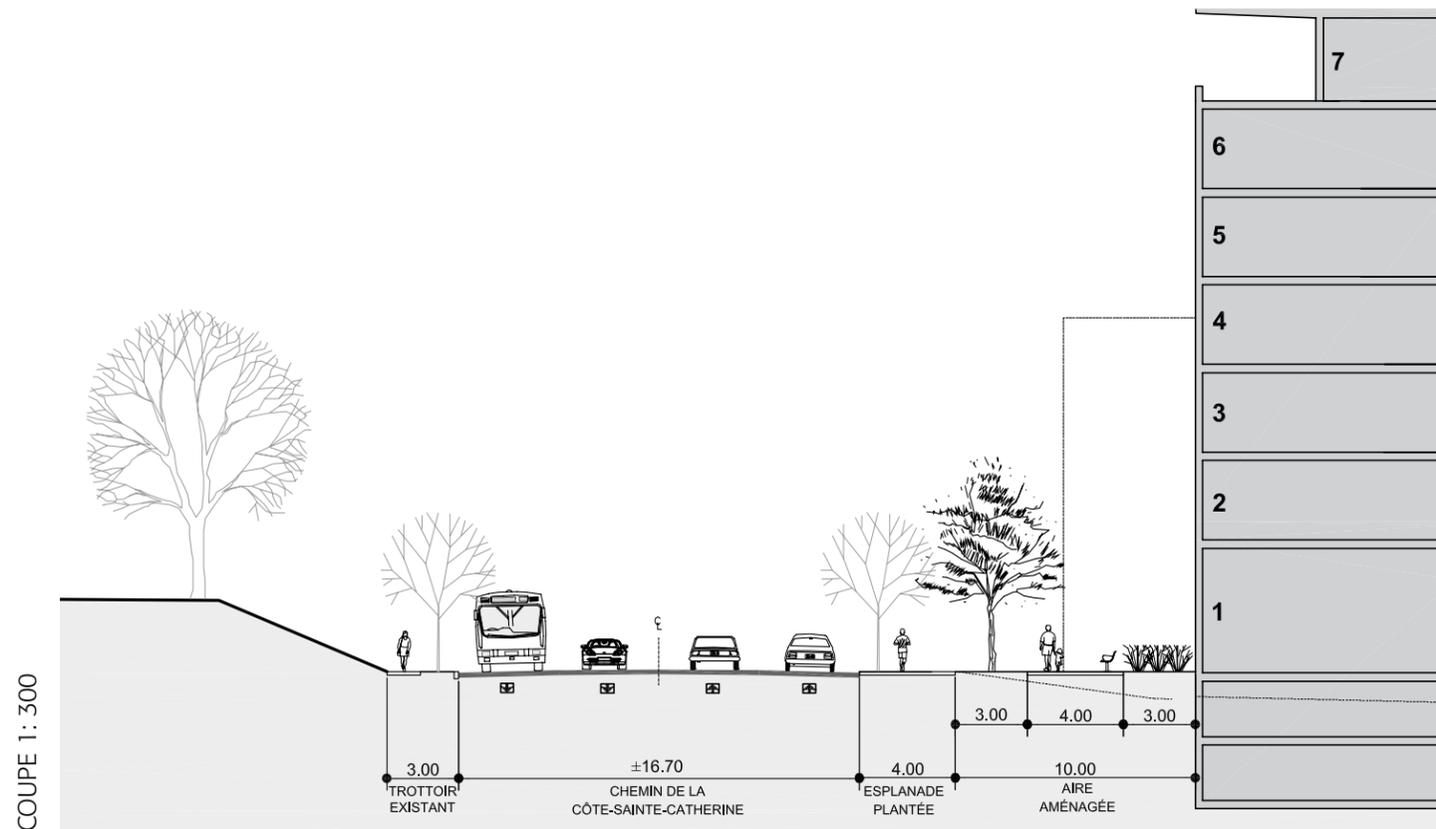
Du côté nord et ouest du pavillon, il est souhaitable d'accroître la végétation présente : le massif arborescent situé à l'ouest et la friche de l'escarpement située en arrière lot. Cette mesure consolide l'écran végétal entre les habitations et l'hôpital.

TOIT-JARDIN

Le verdissement des toits accroît le couvert végétal d'un site. Il contribue à la qualité de l'environnement en réduisant les impacts du bruit, en recueillant les eaux de pluie et en assainissant l'air ambiant. Un toit jardin comprend plusieurs couches de substrat et des plantes superposées à la toiture. Il simule la condition d'un jardin au sol et constitue un lieu de détente pour les occupants. Pour les patients, il accentue les aspects bénéfiques et thérapeutiques d'un « voisinage verdoyant » visible de l'intérieur.

CRITÈRES

- Offrir une grande visibilité /accessibilité à ces espaces de l'intérieur;
- Prévoir du mobilier adéquat et confortable.





CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants

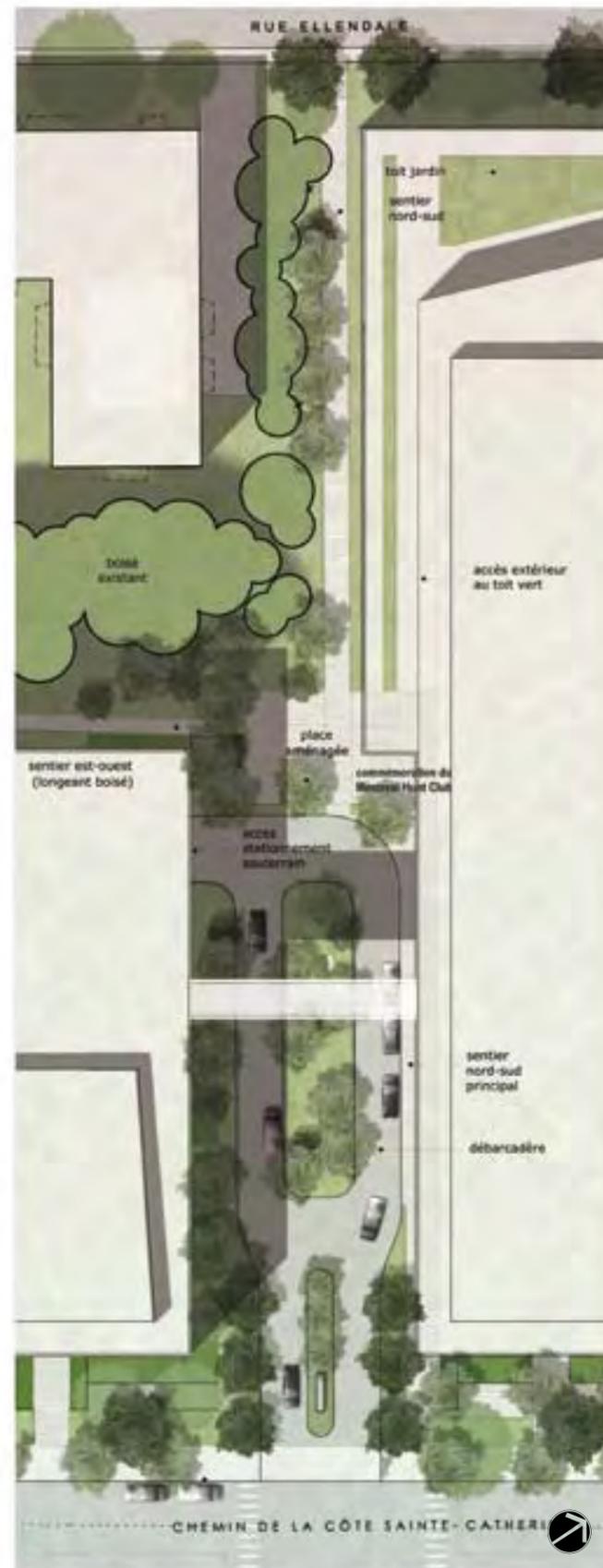


Université
de Montréal

APPROCHE DE COMMÉMORATION DU MONTREAL HUNT CLUB

Construit en 1896, le Montreal Hunt Club, bénéficie d'un vaste territoire de chasse à courre. Les grandes institutions, implantées sur le chemin de la côte-Sainte-Catherine et les développements résidentiels, viennent progressivement enclaver l'édifice. Les activités du Montreal Hunt Club sont progressivement abandonnées jusqu'à sa fermeture complète. Il sera finalement démoli en 1998.

Dans le cadre du projet d'aménagement et développement, le CHU Sainte-Justine souhaite commémorer le Montreal Hunt Club et ses activités. Cette commémoration, dont la nature de l'intervention reste à préciser, sera prévue lors de l'aménagement du passage nord-sud qui est situé à proximité du site du Montreal Hunt Club. Les modalités de commémoration feront l'objet d'une concertation avec les organismes voués au patrimoine montréalais et avec l'arrondissement.



plan 1: 750

- LÉGENDE
- Bolsé existant
 - Arbre existant
 - Arbre proposé
 - Pavé de béton proposé
 - Banc proposé
 - Unité d'éclairage proposé
 - Corbeille à rebuts proposé

3_ PLAN DE PAYSAGE 3.4 passage nord-sud



Cette aire comprend les abords du Centre académique principalement le passage nord-sud soulignant la richesse de l'escarpement du site. Il inclut également le belvédère, toit-jardin du nouveau pavillon, orienté vers le nord du quartier.

LE PASSAGE

Il présente une seconde entrée sur la Côte-Sainte-Catherine ; il signale les nouvelles installations tout en offrant un vis-à-vis approprié à l'entrée du collège Jean-de-Brébeuf. Ce passage offre également aux piétons un raccourci extérieur entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Ellendale.

CRITÈRES

- Souligner l'axe de circulation nord-sud par une plantation qui évoque l'ancienne friche boisée ;
- Signaler avec un parterre végétal le seuil véhiculaire et piétonnier donnant sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- Aménager une série de petits plateaux de verdure dans les allées piétonnières nord-sud pour mettre en valeur le parcours en falaise ;
- Offrir un traitement paysager qui souligne les liens du passage avec les espaces en terrasse des bâtiments qui le bordent.
- Prévoir une place aménagée sur le parcours commémorant le Montreal Hunt Club, incluant un panneau d'interprétation historique.

LA RUELLE

Du côté est du futur Centre académique, nous maintenons la ruelle de services pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence et de livraison. Cependant, nous prévoyons un trottoir longeant cette dernière, sur la rive ouest, afin d'assurer le confort et la sécurité des piétons qui peuvent aussi emprunter cette voie.



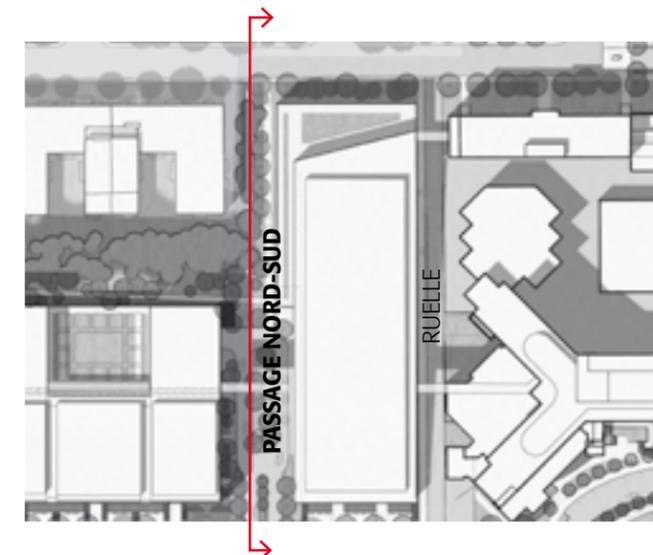
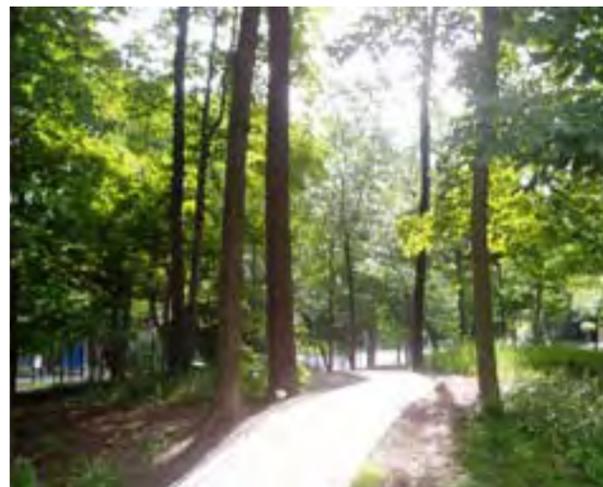
CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants

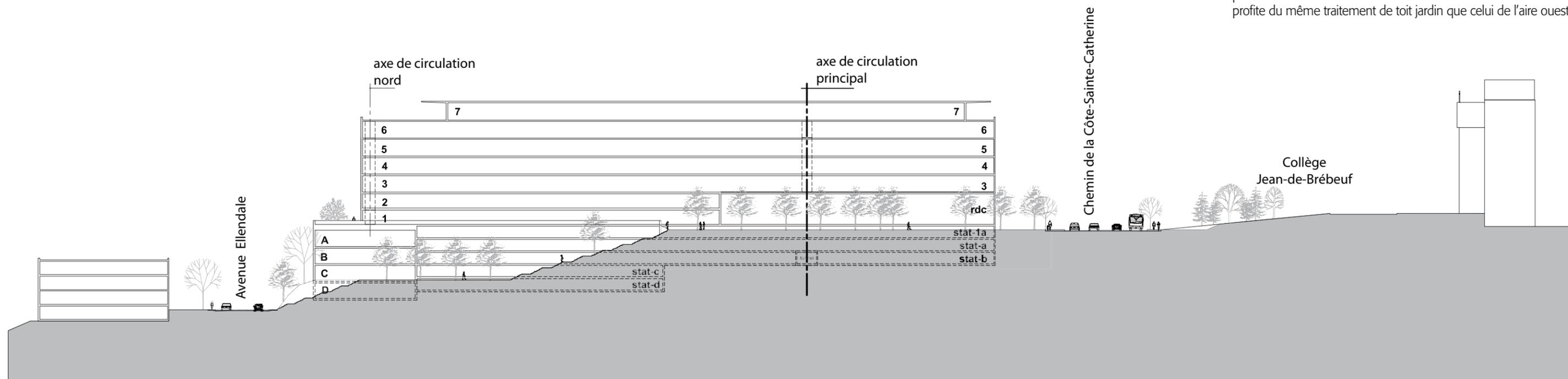
Université
de Montréal

3_ PLAN DE PAYSAGE 3.4 passage nord-sud



LE BELVÉDÈRE

Ce toit jardin donnant sur l'avenue Ellendale profite d'un promenoir longeant la façade ouest du Centre académique. Ce promenoir prend origine au niveau de l'entrée secondaire sur la Côte Sainte-Catherine et permet d'atteindre directement le belvédère du côté nord. Ce dernier profite du même traitement de toit jardin que celui de l'aire ouest.



COUPE DANS LE PASSAGE NORD-SUD



CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



3_ PLAN DE PAYSAGE 3.5 promenade Ellendale

Entrée principalement dédiée aux employés du CHU, cette aire comprend plusieurs petits sous-espaces : courettes sud, jeux pour enfants, toit-jardin et boisé nord. Cette portion du site s'articule, avant tout, autour de la promenade Ellendale.

LA PROMENADE

Le prolongement de l'avenue Ellendale en promenade procure une entrée secondaire améliorant l'interaction avec le quartier résidentiel au nord du CHU.

CRITÈRES

- Poursuivre la plantation d'arbres sur rue;
- Formaliser le seuil des bâtiments auxiliaires par un traitement paysager qui accroît les liens avec Ellendale;
- Accroître l'espace réservé aux piétons et cyclistes :
 - Élargissement des trottoirs;
 - Un traitement du sol des traverses qui renforce le sentiment de sécurité;
 - Augmenter le nombre de supports à vélo;
- Localiser les accès au stationnement afin d'éviter les conflits avec les piétons.

COURETTES SUD

Le long de la façade sud du pavillon principal, une série de courettes constituent des espaces verts privilégiés comme lieu de détente des employés. À cet égard, des bancs doivent être prévus dans les courettes. Des supports à vélos seront également installés pour encourager l'utilisation de ce moyen de transport auprès des employés du CHU.

JEUX POUR ENFANTS

À l'intersection sud du chemin Hudson et de la promenade Ellendale, l'espace extérieur de jeux pour les enfants sera maintenu.

TOIT-JARDIN

Le nouveau pavillon à l'ouest du Manoir Ronald McDonald peut profiter d'un toit jardin du côté sud. Ce dernier réservé à l'usage des occupants offre les mêmes caractéristiques que celui prévu dans l'aire ouest.

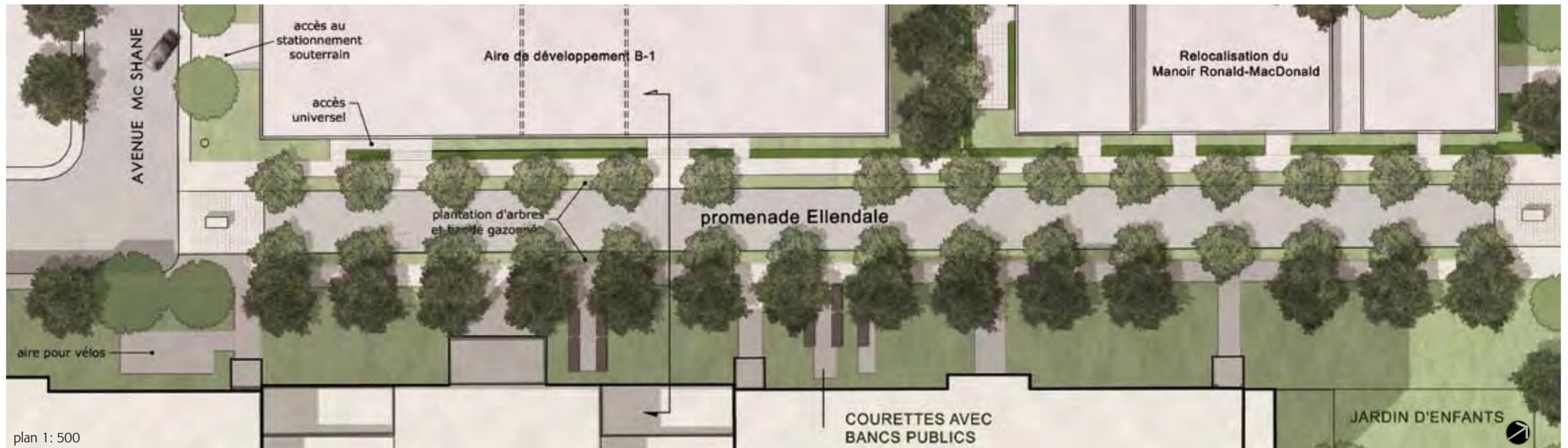
BOISÉ NORD

La limite nord de l'aire Ellendale profite actuellement d'un boisé que nous consoliderons. À l'instar de la friche de la falaise, cette lisière procure un écran végétal qui facilite le voisinage entre l'hôpital et les habitations voisines.



LÉGENDE

- Boisé existant
- Arbre existant
- Arbre proposé
- Pavé de béton proposé
- Banc proposé
- Unité d'éclairage proposé
- Corbeille à rebuts proposé



plan 1: 500

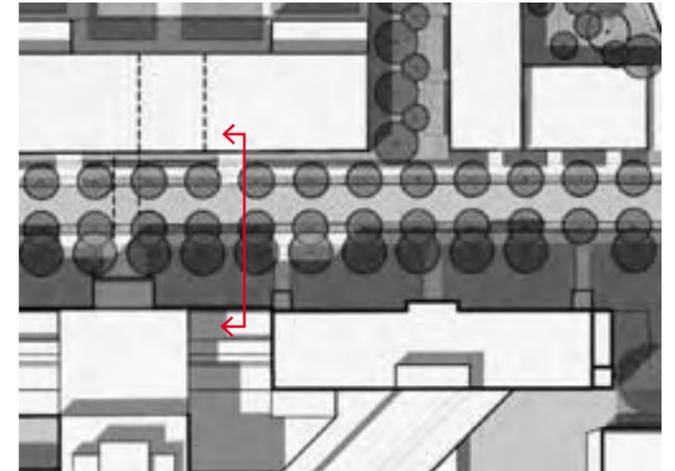
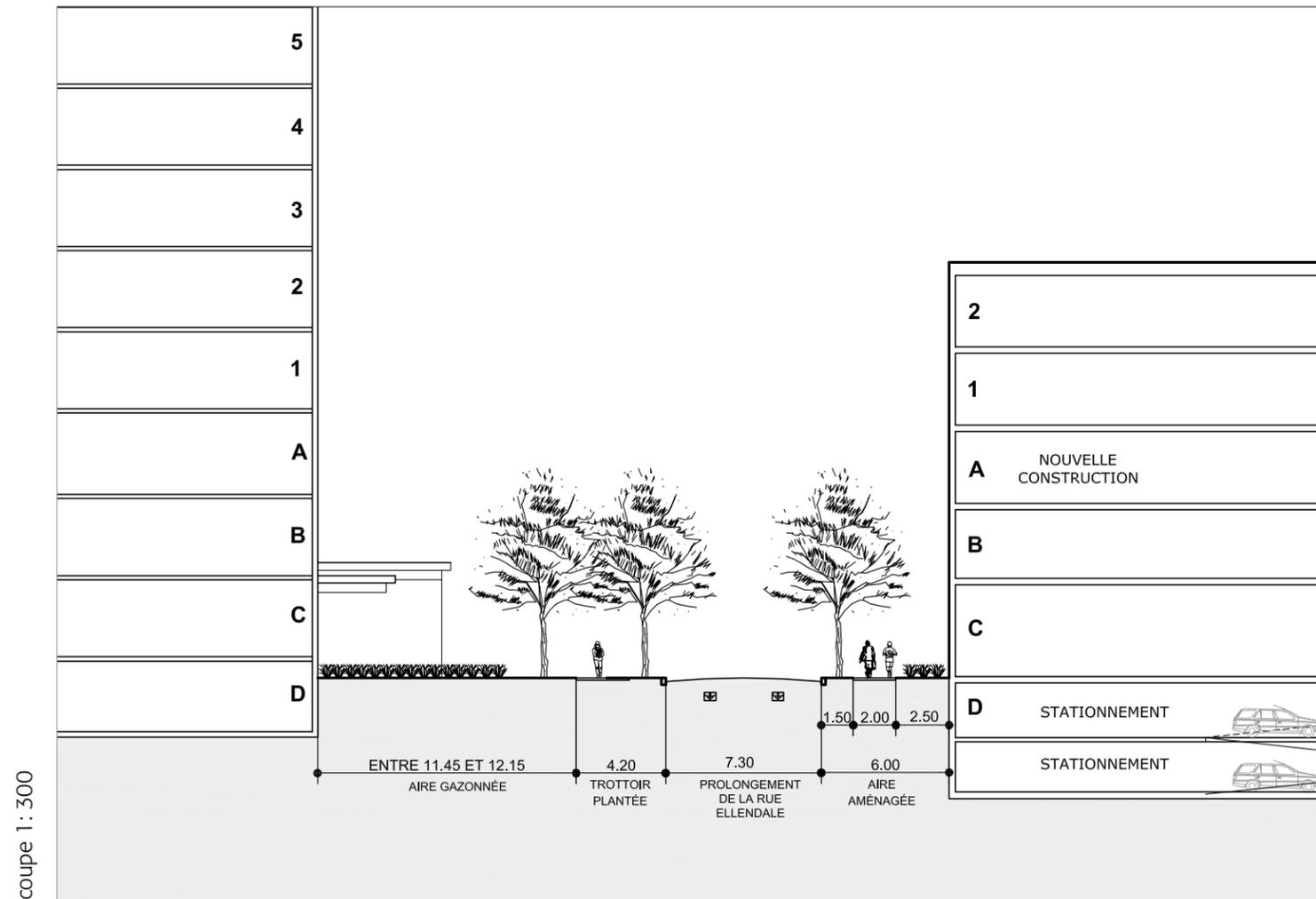


CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



3_ PLAN DE PAYSAGE
3.5 promenade Ellendale



EXISTANT



ILLUSTRATION DE LA PROMENADE PROPOSÉE, VUE VERS L'OUEST



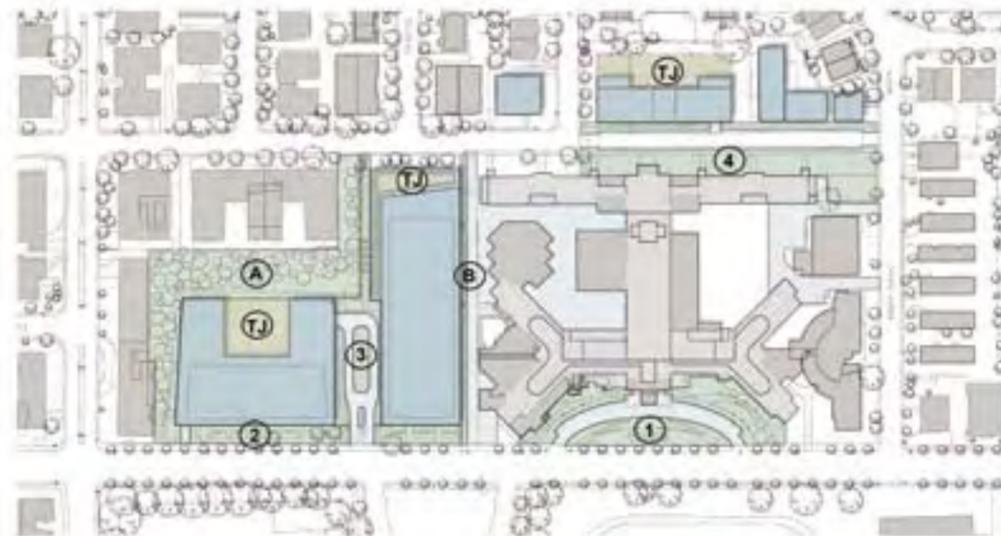
CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



4_ PRINCIPES ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX



SUPERFICIE DES ESPACES VERTS PROPOSÉS

LOCALISATION	SUPERFICIE
1 Le parvis	2 934 m.c.
2 Le front du chemin de la Côte Sainte-Catherine	1 500 m.c.
3 Le passage nord-sud	1 610 m.c.
4 La promenade Ellendale	3 148 m.c.
A La friche de la falaise	41 000 m.c.
B La ruelle	476 m.c.
TJ1 Le belvédère	923 m.c.
TJ2 Toit-jardin A1	1 108 m.c.
TJ3 Toit-jardin - B1	146 m.c.
Total	52 845 m.c.

Le CHU Sainte-Justine vise à devenir un équipement métropolitain exemplaire. À cet égard, il souhaite offrir un environnement chaleureux et confortable, un milieu hospitalier exceptionnel qui souligne la responsabilité civique de l'institution.

Même si les principes suivants font appel à des solutions d'aménagement liées au site et à l'interface du quartier, la mission du CHU soulève des enjeux globaux de développement durable. Un hôpital mère/enfant doit démontrer sa préoccupation pour la santé des générations actuelles et futures. Son réaménagement constitue une importante vitrine de nos valeurs de société. L'exemplarité du traitement architectural et paysager prend une proportion métropolitaine.

PRINCIPES

- Assurer l'accessibilité universelle dans l'ensemble du site et des pavillons;
- Réduire l'usage de l'automobile;
- Accroître la salubrité et le confort des installations;
- Limiter la consommation d'énergie et de ressources;
- Améliorer le microclimat du site en augmentant le couvert végétal;
- Atténuer les effets environnementaux nuisibles.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Concevoir les accès et les voies piétonnières sans obstacle pour les personnes à mobilité réduite.

RÉDUIRE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE

Afin d'atténuer l'impact d'une circulation véhiculaire accrue menant au CHU, nous souhaitons encourager les modes de transport alternatifs à l'automobile.

À cette fin, une étude préalable des modalités de transport des usagers et travailleurs du CHU sera réalisée. Cette dernière facilitera le choix des moyens d'action à privilégier tels que :

- Améliorer les abribus afin d'accroître l'achalandage le confort et le sentiment de sécurité des usagers;
- Établir un programme de type Allégo (covoiturage organisé au travail, AMT) ou de paiement du transport collectif aux employés pour réduire leur utilisation des aires de stationnement;
- Aménager une aire d'attente agréable pour les utilisateurs de taxi;
- Installer des supports à vélos, destinés aux employés et aux visiteurs, visibles et sécuritaires, à l'extérieur et dans le stationnement étagé;
- Prévoir un nombre d'unités de stationnement pour vélos supérieur à celui exigé par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (art. 616)¹.

ACCROÎTRE LE CONFORT ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PAVILLONS

- Améliorer la qualité thermique des édifices;
- Planifier les zones revêtues en dur et les murs d'ombrage adjacents à l'immeuble de façon à réduire le rayonnement solaire;
- Utiliser les masses thermiques des bâtiments pour modérer les écarts de température;
- Planter des arbustes et autres végétaux autour des immeubles pour réduire l'accumulation de chaleur et favoriser le verdissement des toits;
- Choisir des matériaux non nocifs à la qualité de l'air (émanations toxiques, humidité, etc.);
- Assurer une ventilation efficace et maximiser l'éclairage naturel.

COUVERT VÉGÉTAL : MICROCLIMAT ET ATTÉNUATION DES NUISANCES

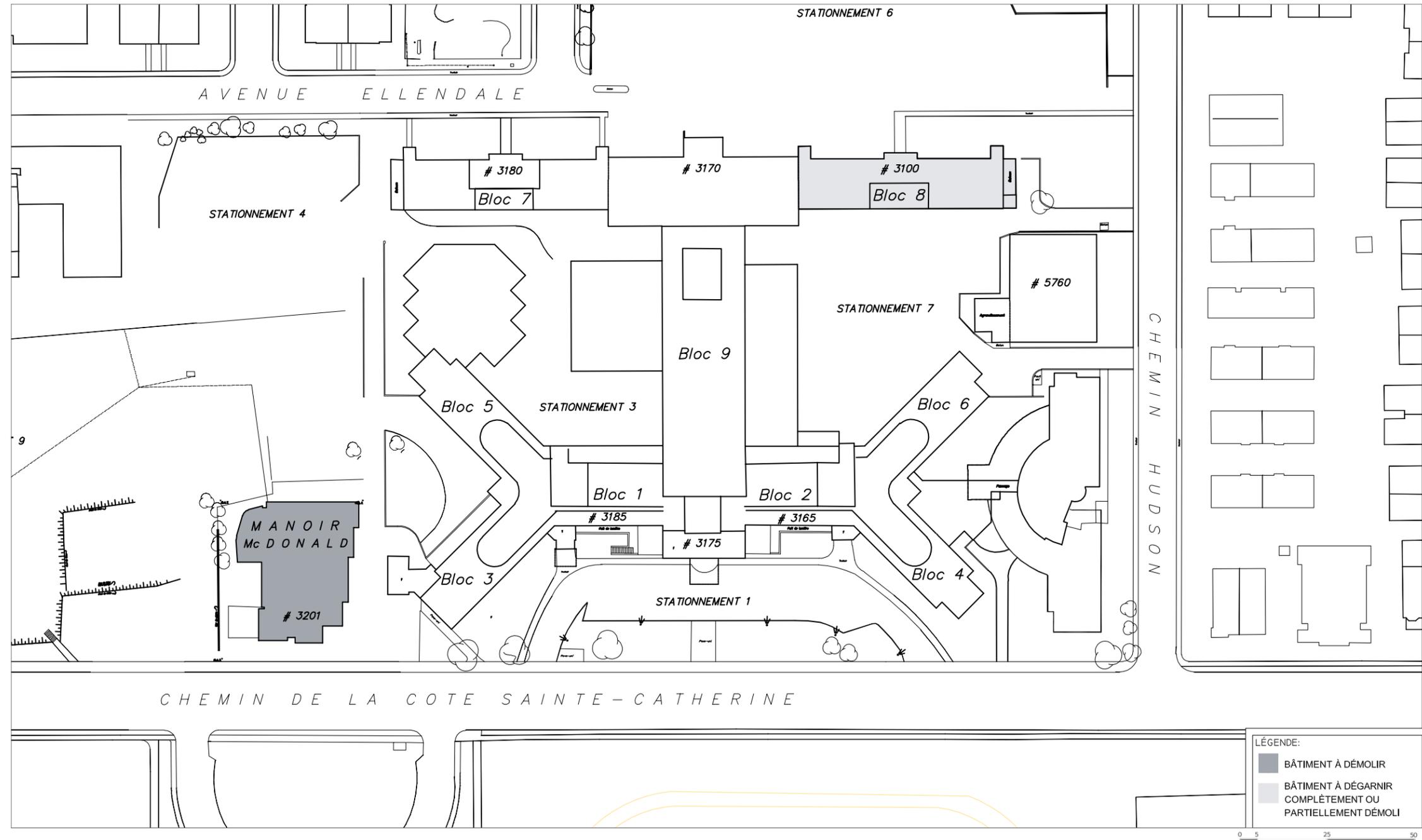
La progression des surfaces imperméables affecte beaucoup plus l'environnement qu'on ne le croit. Les matériaux de construction sont généralement choisis pour leur imperméabilité. Mais cette propriété leur permet aussi d'absorber le rayonnement solaire, ce qui engendre le phénomène des îlots de chaleurs urbains, où les températures moyennes dépassent de 5 à 10 degrés Celsius celles des milieux naturels. Les quartiers de Montréal sont largement recouverts de rues asphaltées et de toits goudronnés. Ainsi, les surfaces de stationnements asphaltées accentuent le réchauffement du climat sur les sites. Par ailleurs, la végétation a toujours été un dispositif efficace pour atténuer plusieurs impacts comme le vent, l'éblouissement et le bruit. Elle constitue également un « climatiseur urbain » efficace grâce à son absorption de carbone (Landreville, 2005).

LES CRITÈRES SUIVANTS CONTRIBUERONT DONC À RÉDUIRE PLUSIEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT ÊTRE CAUSÉS PAR L'AGRANDISSEMENT DU CHU :

- Augmentation du couvert végétal qui couvre actuellement 22 % du site (superficie actuelle : 15 260 m²) et qui couvrira avec les nouveaux aménagements paysager 34 % du site (superficie prévue : 22 240 m²);
- Planter des arbres feuillus pour qu'ils donnent de l'ombre l'été, qu'ils laissent passer la lumière l'hiver tout en coupant le vent;
- Favoriser l'irrigation du site en privilégiant des recouvrements de sol plus perméables comme la végétation et les pavés;
- Réduction considérable des surfaces asphaltées de stationnement : superficie actuelle : 30 756 m² et superficie prévue : 8 668 m².

SUPERFICIE DES ESPACES ASPHALTÉS			
	Nom de l'espace	Superficie	
ÉTAT ACTUEL	Stationnement 1	1897	
	Stationnement 3 et ruelle	3 952	
	Stationnement 4	2 291	
	Stationnement 5	862	
	Stationnement 6	7 155	
	Stationnement 7	3 899	
	Stationnement 9	10 700	
	Sous total	30 756	
	ÉTAT PROJETÉ	Le passage nord-sud	954
		Le parvis	950
Stationnement 3 et ruelle		3 952	
Stationnement 7		1 600	
La promenade Ellendale		1 212	
Sous total	8 668		
superficie total du site		62 500	
	% d'espace asphalté - état actuel	49,2	
	% d'espace asphalté - état projeté	13,9	

¹ (...), pour un usage de la famille équipements collectifs et institutionnels d'une superficie de plancher supérieure à 500 m², le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo est de 5, plus 1 unité pour chaque tranche de superficie de plancher de 1000 m², jusqu'à concurrence de 100 unités.





CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



PARAMÈTRES D'ÉVALUATION

L'étude est réalisée conformément au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, article 30, alinéa 2 :

- Le projet doit tenir compte de l'impact qu'il génère sur l'éclairage naturel et sur l'ensoleillement des propriétés résidentielles voisines ainsi que sur l'ensoleillement des rues, parcs et lieux publics.

D'autres paramètres sont généralement considérés à Montréal dans les études d'impact d'ensoleillement :

- L'évaluation de l'ensoleillement est effectuée avec et sans projet ;
- La situation projetée est évaluée en considérant la proposition de développement des terrains conformément au document du plan d'aménagement et de développement ;
- La période d'ensoleillement à considérer lors de l'évaluation de l'impact sur une voie publique doit correspondre à la durée de la course du soleil d'un côté à l'autre de l'emprise publique, de telle sorte qu'une partie importante du domaine public soit ensoleillée ;
- La période d'ensoleillement est évaluée à l'équinoxe du 21 mars (heure normale de l'est) et au solstice du 21 juin de 8h à 17h ;

L'ÉTUDE SUIVANTE FAIT ÉTAT DES PRINCIPAUX CONSTATS QUANT À CES PARAMÈTRES.

PRINCIPAUX CONSTATS

CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Aucun paramètre prescrit
Constat

- Une plage d'ensoleillement d'au moins 2h30 consécutive entre 12h et 16h sur une importante partie du domaine public est présente tant à l'équinoxe qu'au solstice. Le projet génère très peu d'impact sur l'ensoleillement de cette rue puisqu'il porte seulement ombrage au trottoir nord et ce, à partir de 17h au solstice et à l'équinoxe.

CHEMIN HUDSON

Aucun paramètre prescrit
Constats

- Une plage d'ensoleillement d'au moins 2h30 consécutives entre 12h et 16h sur une importante partie du domaine public est présente au solstice et à l'équinoxe ;
- La présence des pavillons existants affecte déjà l'ensoleillement lors de l'équinoxe. Il en résulte que le trottoir ouest ne profite pas d'un ensoleillement continu en après-midi ;
- Notons que la réalisation du projet n'affecte pas la plage d'ensoleillement du domaine public de la rue Hudson compte tenu du recul des nouveaux pavillons sur cette rue ;
- Le carrefour Côte-Sainte-Catherine et Hudson présente une plage d'ensoleillement qui est substantiellement affectée par les bâtiments existants bien qu'aucunement modifiée par le projet. Une plage d'ensoleillement consécutive de 2h30 est toutefois assurée en alternance de chaque côté de l'intersection lors de l'équinoxe et du solstice (entre midi et 16h sur les trottoirs nord et 14h et 16h pour le trottoir sud) ;
- L'ensoleillement des cours arrières de trois bâtiments résidentiels est réduit entre 9h et 11h à l'équinoxe seulement et n'est pas affecté lors du solstice. Cette zone d'ombre est attribuable au pavillon principal de Sainte-Justine mais sera également accentuée par la relocalisation du Manoir Ronald McDonald projet qui portera ombrage à ces cours entre 9h et 11h pendant l'équinoxe.

RUE BRIGHTON

Aucun paramètre prescrit
Constats

- Une plage d'ensoleillement consécutive de 2h30 à l'équinoxe et au solstice entre 12h et 16h est présente sur la majeure partie du domaine public. Le projet n'affecte en rien son ensoleillement ;
- Cependant, la réalisation du projet (le Manoir Ronald McDonald et le futur Centre de recherche du site B1) affecte les plages d'ensoleillement des cours arrières des immeubles qui bordent l'avenue Brighton entre 9h et 10h à l'équinoxe.

AVENUE MCSHANE

Aucun paramètre prescrit
Constats

- Une plage d'ensoleillement consécutive de 2h30 à l'équinoxe et au solstice, entre 12h et 16h, est présente sur la majeure partie du domaine public. Le projet ne présente presque aucun impact sur l'ensoleillement de cette voie entre 12h et 16h à l'équinoxe et au solstice puisque le seul ombrage provient du futur Centre de recherche (site B1) avant 10h lors du solstice ;
- L'ombre portée est présente lors des plages d'ensoleillement de 9h à 12h pendant l'équinoxe mais générée par des bâtiments existants de l'hôpital Sainte-Justine.

ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT Les futurs pavillons du CHU Sainte-Justine

RUE ELLENDALE

Aucun paramètre prescrit
Constats

- Bien que le projet ait un impact sur l'ensoleillement de l'intersection Ellendale et Dolbeau avant midi lors de l'équinoxe et avant 11h lors du solstice, une plage d'ensoleillement consécutive de 2h30 entre 12h et 16h, est présente sur une importante partie de la rue ;
- Les immeubles existants ont déjà un impact sur l'ensoleillement de l'avenue Ellendale en avant-midi. À cette période de la journée, une importante partie du domaine public est à l'ombre ;
- Dans l'éventuel prolongement de l'avenue Ellendale entre les rues McShane et Hudson, cette portion de l'axe profitera d'un ensoleillement continu entre 12h et 16h au solstice et à l'équinoxe. Cependant, une partie du domaine public sur ce nouveau tronçon sera ombragée avant 13h à l'équinoxe et avant midi au solstice. L'ombre portée sur ce tronçon serait la même avec l'agrandissement du pavillon principal et la démolition du Bloc 8 qu'avec la conservation de la situation actuelle.

CONCLUSION

- Dans l'ensemble, la réalisation du projet permet de conserver une plage d'ensoleillement consécutive de 2h30 entre 12h et 16h au solstice et à l'équinoxe et ce, pour chaque voie publique touchée, soit Côte-Sainte-Catherine, Hudson, Brighton, McShane, et Ellendale ;
- Les plages d'ensoleillement sur l'avenue Ellendale sont par contre affectées. Notons cependant qu'actuellement une grande portion de cet axe est déjà très ombragée par les bâtiments existants. Le projet vient simplement prolonger la zone d'ombre présente le matin à l'intersection des rues Ellendale et Dolbeau.
- Notons finalement que les plages d'ensoleillement des cours arrières de certains immeubles résidentiels bordant l'ouest du chemin Hudson et le sud de la rue Brighton sont légèrement affectées par le projet du Manoir Ronald McDonald. L'ensoleillement de ces dernières diminuera en avant midi lors de l'équinoxe seulement mais sera maintenue en après midi.



CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants

Université
de Montréal

ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
EQUINOXE (21 mars)



EXISTANT - 9H00



EXISTANT - 10H00



EXISTANT - 11H00



PROPOSÉ - 9H00



PROPOSÉ - 10H00



PROPOSÉ - 11H00





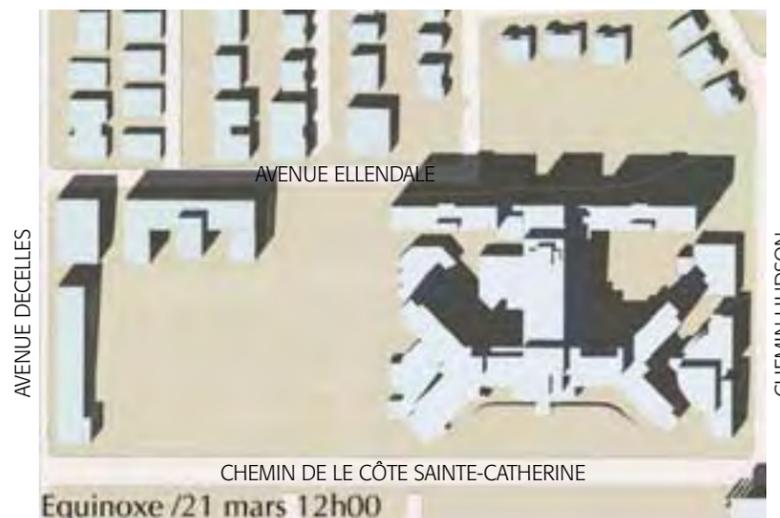
CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
EQUINOXE (21 mars)



EXISTANT - 12H00



EXISTANT - 13H00



EXISTANT - 14H00



PROPOSÉ - 12H00

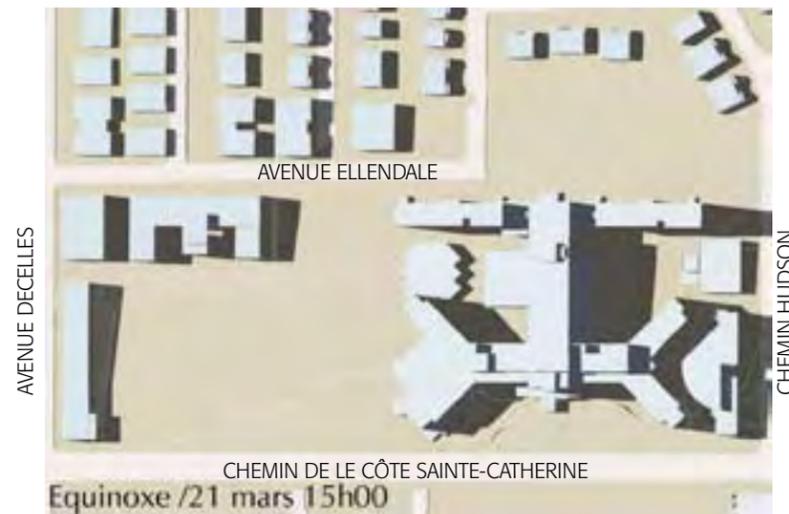


PROPOSÉ - 13H00

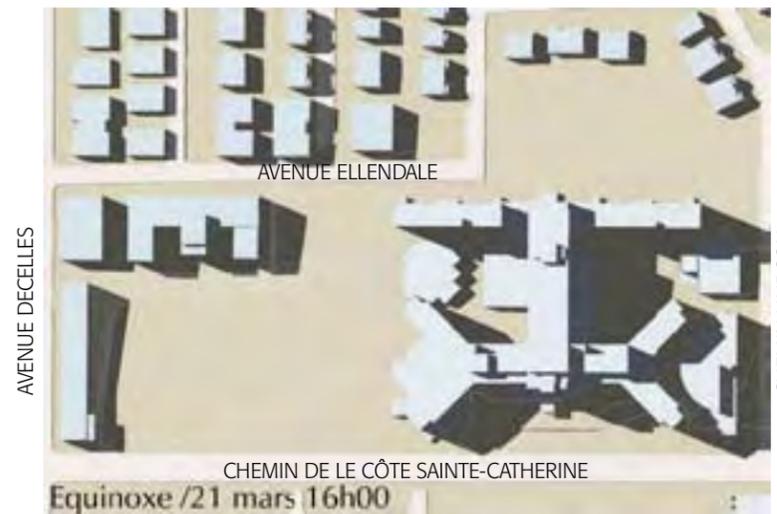


PROPOSÉ - 14H00

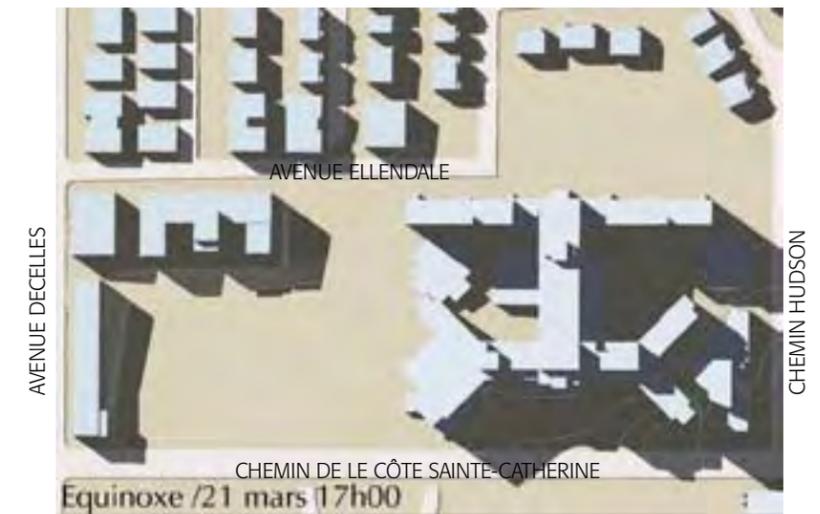




EXISTANT - 15H00



EXISTANT - 16H00



EXISTANT - 17H00



PROPOSÉ - 15H00



PROPOSÉ - 16H00



PROPOSÉ - 17H00





CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
SOLSTICE (21 juin)



EXISTANT - 9H00



EXISTANT - 10H00



EXISTANT - 11H00



PROPOSÉ - 9H00



PROPOSÉ - 10H00



PROPOSÉ - 11H00





CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
SOLSTICE (21 juin)





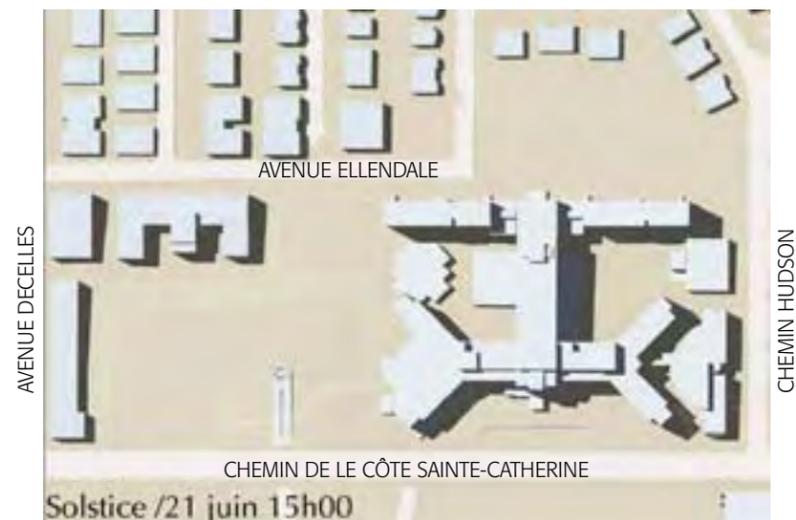
CHU Sainte-Justine

Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



ANNEXE – ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT
SOLSTICE (21 juin)



EXISTANT - 15H00



EXISTANT - 16H00



EXISTANT - 17H00



PROPOSÉ - 15H00



PROPOSÉ - 16H00



PROPOSÉ - 17H00

